



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers informatisés

Question écrite n° 30611

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'extension du fichage des citoyens via la mise en place du fichier EDVIGE. Ce nouveau fichier a pour mission de recenser toutes les personnes considérées par un policier comme « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». Ainsi sous couvert de mener une politique de prévention en faveur du maintien de l'ordre public, tout citoyen peut être assimilé à un futur délinquant hypothétique ; Non seulement ce fichier recensera les militants associatifs, syndicaux ou politiques mais aussi les enfants dès 13 ans sur la base d'une dangerosité présumée. Face aux dangers d'un tel fichage dénoncés notamment par la CNIL, elle lui demande de bien vouloir lui préciser comment le gouvernement entend concilier respect des Droits de l'Homme et mise en place de ce fichier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30611

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7933

Question retirée le : 23 septembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)